



Direction Départementale des Territoires.

Service aménagement durable, urbanisme, risques
Unité prévention des risques

Plan de Prévention des Risques Naturels

Inondations

Commune de CONS-LA-GRANDVILLE

Zonage PPRI de la Chiers

Plan annexé à l'arrêté préfectoral du 10 JUIN 2011
approuvant le PPRI.

Le Préfet
Pour le Préfet,
et par dérogation,
Le Secrétaire Général

François MALBANCHE

AVRIL 2011

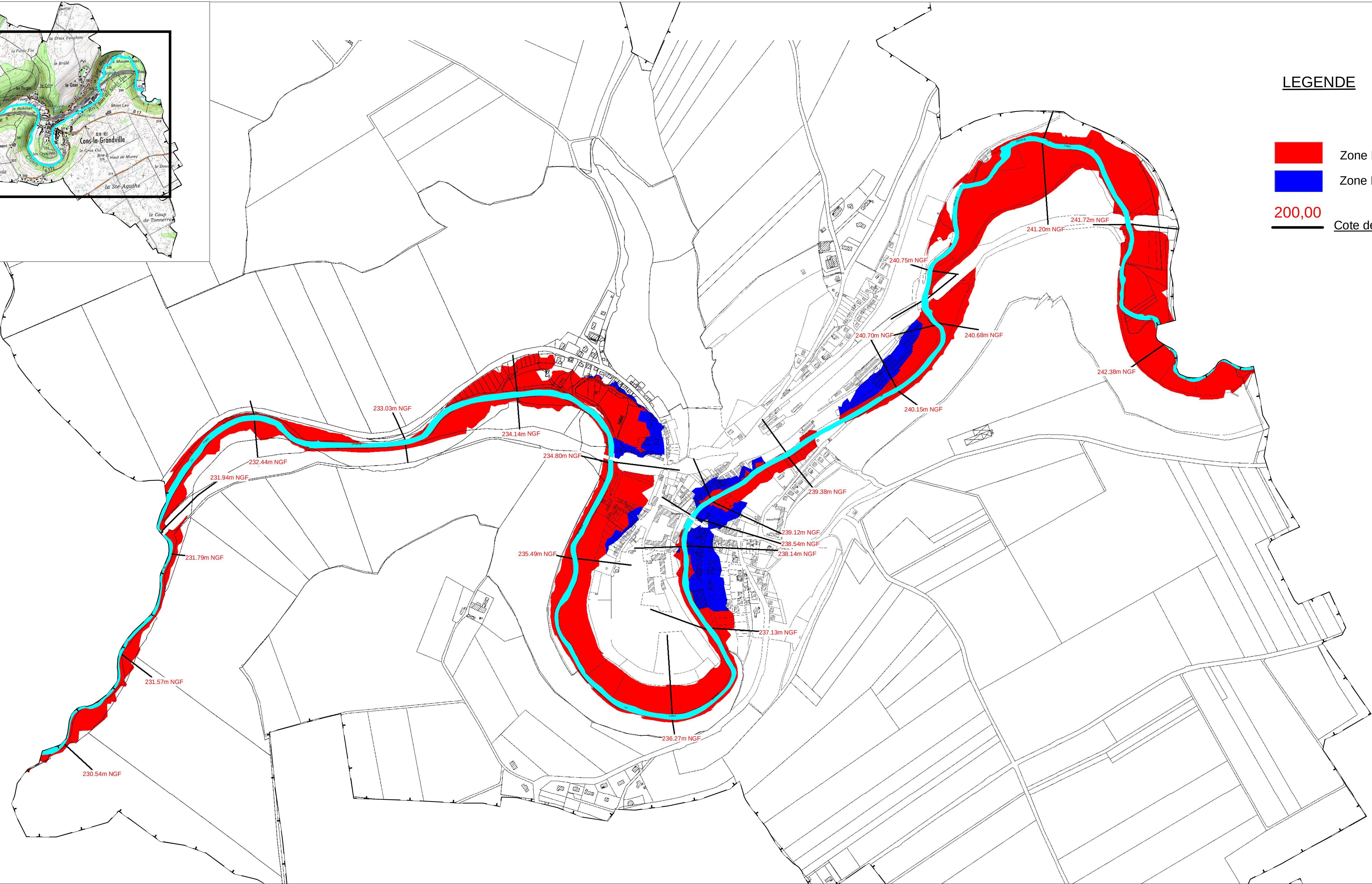
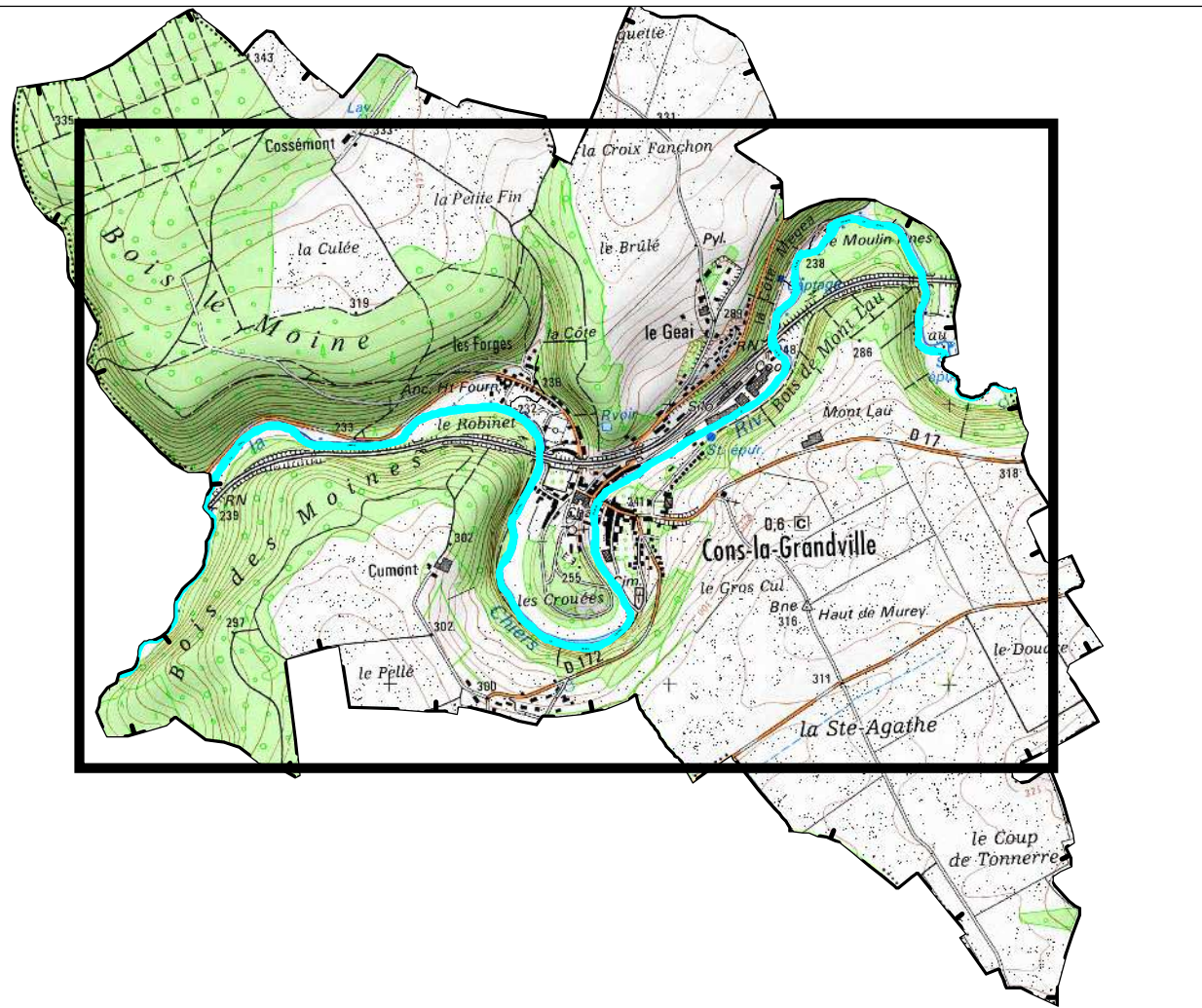
échelle : 1/5 000^e

Fond :
BD Parcellaire©IGN - 2007
Donnée : SIAC
Etude BCEOM - 2007

Conditions d'utilisation.

* Elle prend en compte les risques connus à la date d'approbation du PPR

* Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée fait l'objet d'un droit réservé.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.



LEGENDE

 Zone R : Préservation

Zone B : Protection

200,00

Cote de crue de référence "m NGF"